Accord de libre-échange

déloyal une atteinte à notre souveraineté et à notre indépendance.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, j'étais étonné de voir que les députés de la région de l'Atlantique trouvaient tant à redire de cet accord commercial. L'histoire et les musées parleront de la prospérité que le commerce maritime vers l'est et vers le sud aura apportée à cette région.

Nous avons connu une grande prospérité le long du littoral de l'est grâce aux transports plus accessibles et meilleur marché dans cette région contrairement à ce que prétend notre collègue, le pourfendeur de moulins à vent de l'Ouest. Ce que disent les députés de l'Atlantique ne correspond aux besoins ni de notre industrie forestière et minière ni aux besoins futurs de

nos aciéries dans cette région du pays. Le commerce de ces industries doit se faire d'est en ouest par eau, ou du nord au sud par terre ou par eau jusqu'au marché de la Nouvelle-Angleterre.

J'ai déjà dit à la Chambre que du haut de l'Empire State Building, le regard embrassait une région plus peuplée que le Canada.

Puis-je déclarer qu'il est 22 h 00?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le 20 juin 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain aux termes du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 00.)